



Le Réseau des Villes créatives

Publié en 2007

Le réseau des villes créatives a été lancé par l'UNESCO en octobre 2004, comme suite à la décision prise lors de la 170^{ème} session de son Conseil exécutif. Son objectif est d'encourager l'exploitation du potentiel créatif, social et économique que détiennent particulièrement les collectivités locales et de promouvoir, de la sorte, sur le terrain, les objectifs de diversité culturelle de l'UNESCO.

Ce Réseau de réseaux comporte sept composantes thématiques: les villes choisissent de s'associer en fonction de leur préférence pour tel ou tel domaine des industries de la création auxquels elles s'engagent à consacrer leurs énergies et leur talent. Les villes en sont capables :

parce qu'elles ont vocation à réunir tous les acteurs culturels de la chaîne des industries créatives, dans le secteur de leur préférence ;

parce qu'elles possèdent de véritables viviers de créateurs qui peuvent se coaliser pour mobiliser les potentialités ;

parce qu'elles ne sont pas trop grandes pour agir sur les industries créatives locales mais qu'elles le sont suffisamment pour ouvrir l'accès aux marchés internationaux.

Fortes souvent d'un passé artistique qui peut en faire de hauts lieux reconnus, les villes sont aussi capables d'aborder de nouveaux horizons. Véritables laboratoires de la diversité culturelle, elles sont animées par le besoin d'une reconnaissance culturelle qui confirme leur identité dans un monde globalisé. Quelques-unes d'entre elles élaborent à cette fin des stratégies internationales de grande portée. Bien que les capitales des États membres n'en soient pas exclues, ce mouvement est particulièrement important pour les villes qui ne sont pas du nombre. Pour les villes créatrices qui ont des centres d'intérêt communs, il y a manifestement des avantages à partager leur expérience et unir leurs ambitions.

Né de l'expérience de l'Alliance globale pour la diversité culturelle mise en place dès 2002 par l'UNESCO, le Réseau des villes créatives partage sa volonté de rassembler les partenaires publics et privés et la société civile pour favoriser le développement des industries créatives, en suscitant des solidarités nouvelles à travers le monde.

Le Réseau des villes créatives comporte sept réseaux thématiques entre lesquelles les villes doivent choisir, en justifiant leur candidature par un certain nombre de critères d'appréciation tous pris dans la liste indicative donnée pour chaque réseau ou complétés par d'autres avancés par la ville candidate.

Littérature

- qualité, quantité et diversité des initiatives et des entreprises éditoriales ;
- qualité et quantité des programmes d'études ayant trait aux littératures nationales et étrangères, au niveau primaire, secondaire et universitaire ;
- panorama urbain dans lequel la littérature, le théâtre et/ou la poésie jouent un rôle essentiel ;
- organisation de festivals et d'événements destinés à faire connaître et à promouvoir les littératures nationales et étrangères ;
- bibliothèques, librairies et espaces culturels, tant publics que privés, consacrés à la préservation, à la promotion et la diffusion des littératures nationales et étrangères ;

- rôle actif du secteur de l'édition dans la traduction d'œuvres à partir de langues nationales diverses, ainsi que des littératures étrangères ;
- participation actives des médias des nouvelles technologies à la promotion de la littérature et au développement du marché des produits littéraires.

Cinéma

- importantes infrastructure liées au cinéma, telles que studios, paysages culturels/cinématographiques, etc. ;
- liens continus et démontrés avec la production, la distribution et la commercialisation de films ;
- organisation de festivals de cinéma, projections et autres manifestations cinématographiques ;
- initiatives de coopération au niveau régional, sous-régional et international
- patrimoine cinématographiques représenté par des archives, musées, collections privées et/ou cinémathèques ;
- écoles et lieux de formation ;
- efforts pour la diffusion de films produits et/ou réalisés nationalement ou localement ;
- initiatives pour la connaissance du cinéma des autres.

Musique

- centres reconnus de création et d'activité musicale ;
- organisation de festivals et autres manifestations de caractère national ou international ;
- promotion de l'industrie musicale sous toutes ses formes ;
- conservatoires, écoles, académies de musique et instituts d'enseignement supérieur spécialisés dans la musique ;
- structures et animations informelles d'éducation musicale, telles que chorales et orchestres amateurs ;
- plates-formes nationales ou internationales consacrées à des genres musicaux particuliers et/ou à la connaissance de la musique des autres ;
- espaces culturels adaptés à la pratique et à l'écoute de la musique, tels que des auditoriums en plein air.

Artisanat et arts populaires

- longue tradition dans une forme spécifique d'artisanat ou d'art populaire
- production contemporaine d'artisanat et art populaire ;
- forte présence d'artisans et d'artistes locaux ;
- structure d'apprentissage et centres de formation spécialisés dans les métiers concernés
- effort particulier de promotion (festivals, expositions, salons, foires, marché, etc.)
- infrastructures associées, telles que musées, boutiques d'artisanat, foires d'art local, etc.

Design

- industrie du design bien implantée ;
- paysage culturel marqué par le design et l'architecture moderne (plan d'aménagement urbain, espaces et bâtiment publics, monuments, moyens de transport, signalétique, typographie urbain, etc.) ;
- écoles de design contemporain, centre de recherche en design ;
- groupes de créateurs et de designers ayant une activité continue au niveau local et/ou national ;
- tradition d'organisation de salons, manifestations et expositions consacrés au design ;
- possibilité pour les designers et urbanistes locaux d'exploiter les matériaux locaux et les conditions urbaines/naturelles ;
- industries créatives fondées sur le design, telles que l'architecture et le design d'intérieur, le stylisme de mode et le design textile, les accessoires et la joaillerie, la communication visuelle, le design numérique et interactif, le design urbain, le design pour le développement durable.

Arts numériques

- développement des industries culturelles et créatives suscité par la technologie numérique ;
- intégration réussie des arts numériques pour l'amélioration de la vie urbaine ;
- croissance des formes d'arts électroniques demandant la participation de la société civile ;

- accès plus large à la culture à travers le développement des technologies numériques ;
- programme de résidences d'artistes et présence d'espaces-ateliers dédiés aux arts numériques ;

Gastronomie

- gastronomie développée et caractéristique du cœur de la cité ou de la région ;
- communauté vibrante de la gastronomie et présence de chefs et restaurants de cuisine traditionnelle ;
- ingrédients endogènes utilisés dans la cuisine traditionnelle ;
- savoir-faire local, pratiques culinaires traditionnelles et méthodes de cuisine qui ont survécu à l'avancement industriel et technologique ;
- présence d'un marché et d'une industrie de la nourriture traditionnelle ;
- expérience dans l'organisation de festivals gastronomiques, prix, concours et autres moyens de reconnaissance gastronomique ;
- respect de l'environnement et soutien aux produits durables locaux ;
- encouragement de l'appréciation publique, promotion de la nourriture saine au sein des écoles et inclusion du thème de la biodiversité dans les écoles de cuisine.

Comment rejoindre le Réseau des villes créatives ?

Les villes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature comportant les renseignements requis sur la ville et ses liens avec un des réseaux thématiques. Cette candidature devra indiquer une personne responsable et un groupe de gestion de trois ou quatre personnes issues des secteurs publiques, privé et de la société civile, qui conduiront les initiatives des Villes créatives dans leur ville. La candidature comprendra, idéalement, une description du contexte économique, social et culturel, une description accrocheuse du domaine choisi par la ville et des développements sur l'offre culturelle de la ville sur ce plan.

Des informations complémentaires sur les candidatures et sur le formulaire d'adhésion sont disponibles sur <http://www.unesco.org/culture/fr/creativecities>

La candidature peut émaner de la mairie ou d'un service municipal chargé du soutien de l'économie créative locale.

Sélection des villes créatives par l'UNESCO

L'avis de la Commission nationale pour l'UNESCO du pays est d'abord sollicité. Si celui-ci est favorable, le dossier est étudié par un panel d'experts de différentes régions. Celui-ci conseille le Directeur général de l'UNESCO de qui dépend la décision finale d'acceptation.

Le titre suivant est décerné aux villes :

Ville UNESCO de Littérature / Cinéma / Musique / Artisanat et arts populaires / Design / Arts numériques / Gastronomie

Les villes ont le droit d'utiliser le logo de l'UNESCO suivant la charte graphique en vigueur.

Maintien de l'adhésion au Réseau des villes créatives

Les villes adhèrent au réseau pour une durée illimitée et peuvent le quitter à tout moment après en avoir avisé l'UNESCO.

Les villes doivent informer chaque année l'UNESCO des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et activités, aux niveaux local et international et en coopération avec les autres villes et membres de l'UNESCO.

Si, après deux rappels écrits, une ville ne fournit pas ces informations, ou s'il apparaît qu'une ville ne remplit plus ses engagements, l'UNESCO peut l'inviter à quitter le réseau.

Après avoir quitté le réseau, une ville n'est plus autorisée à mentionner son appartenance au réseau dans ses matériels de communication ni à utiliser le logo de l'UNESCO.